

Changement climatique : relever le défi à l'horizon 2050

Pourquoi s'inquiéter du changement climatique ?

Quelles sont les tendances d'évolution des émissions de gaz à effet de serre ?

À quel rythme les émissions de GES vont-elles augmenter ?

Que peut-on attendre de l'action publique ?

Quels seraient ses résultats ?

Quel sera le coût et qui va payer ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Introduction

Le changement climatique est déjà une réalité. Les observations scientifiques montrent que les émissions passées de gaz à effet de serre (GES) ont déjà une incidence sur le climat mondial. Si les évolutions actuelles se poursuivent et si les politiques menées présentement sont maintenues, il faut s'attendre à un réchauffement rapide de la planète. Des actions s'imposent dès aujourd'hui pour réduire les émissions mondiales de GES dans les décennies à venir.

Si les pouvoirs publics n'agissent pas ou s'ils reportent à plus tard l'adoption des mesures qui s'imposent, les conséquences et les coûts d'une telle inaction seront considérables.

D'après les prévisions de l'OCDE, en l'absence de nouvelles mesures de lutte contre le changement climatique, les GES devraient augmenter d'environ 52 % d'ici 2050. En conséquence, la température du globe augmenterait de 1.7 °C à 2.4 °C par rapport aux niveaux préindustriels, soit une hausse au moins deux fois supérieure à celle enregistrée entre 1899 et 2005.

En revanche, si l'on passe à l'action dès aujourd'hui, on peut réduire les émissions mondiales de presque 40 % d'ici à 2050 par rapport au niveau atteint en 2000, et placer les émissions sur une trajectoire qui permet de stabiliser les concentrations atmosphériques à des niveaux peu élevés et de limiter sensiblement le risque de subir les impacts les plus graves du changement climatique à longue échéance.

Au cours des dix dernières années, les gouvernements ont mis en place un cadre international de lutte contre le changement climatique et nombre de pays ont instauré des politiques dans ce sens.

L'expérience ainsi acquise sera certes très précieuse pour élaborer les politiques climatiques de demain et définir un cadre de collaboration internationale pour l'après 2012, mais les actions d'aujourd'hui ne suffisent pas à ralentir notablement la progression du phénomène.

Cette *Synthèse* présente les travaux de l'OCDE sur les impacts probables des différentes stratégies d'atténuation du changement climatique et sur les coûts de l'inaction. ■

Pourquoi s'inquiéter du changement climatique ?

Les observations scientifiques témoignent d'un réchauffement incontestable du climat et le rythme du changement s'accélère. On a constaté, depuis les années 70, que les glaciers et les calottes glaciaires fondaient et que les extrêmes météorologiques étaient plus fréquents dans de nombreuses régions : les sécheresses sont plus intenses, les cyclones tropicaux plus violents, les précipitations plus fortes et les incendies plus nombreux. Signalée pour la première fois en 2004, la modification de l'acidité des océans, due à l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone, altère la chimie océanique, ce qui pourrait constituer une menace pour les organismes marins.

Le réchauffement observé depuis 50 ans est dû pour l'essentiel aux activités humaines, en particulier à la production et à la consommation de combustibles fossiles, au développement de l'agriculture et aux changements d'affectation des terres. Ces activités ont provoqué une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui s'est traduite par une modification de l'atmosphère terrestre. Les niveaux de dioxyde de carbone (CO₂) et de méthane dans l'atmosphère n'ont jamais été aussi élevés au cours des 650 000 dernières années. Du fait de l'accroissement des émissions de CO₂ au cours du siècle dernier, les concentrations de ce gaz dans l'atmosphère sont passées de 280 à 379 parties par million (ppm). Les concentrations de méthane ont quant à elles augmenté encore plus rapidement, passant de 715 à 1 774 parties par milliard (ppb).

D'après les projections, il est probable, voire assuré dans certains cas, que toutes ces tendances vont se poursuivre si des mesures ne sont pas prises pour réduire notablement les émissions et les ramener en dessous des niveaux actuels. Or, comme les effets des GES mettent un certain temps à se faire sentir dans les systèmes terrestres, en particulier les océans, on estime que même dans l'hypothèse d'une stabilisation au niveau actuel, on assisterait tout de même à une élévation comprise entre 0.8 °C et 1.4 °C de la température à la surface du globe (par rapport aux niveaux préindustriels) d'ici la fin du XXI^e siècle. ■

Quelles sont les tendances d'évolution des émissions de gaz à effet de serre ?

Les principaux gaz responsables de l'effet de serre sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), et l'hémioxyde d'azote (N₂O). Le dioxyde de carbone prédomine, puisqu'il représentait 76 % des émissions de GES dans le monde et environ 83 % de celles des pays de l'OCDE en 2005. La combustion de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) est de loin, à l'échelle mondiale, la principale source d'émissions de CO₂, et provoquait 66 % des émissions mondiales de GES en 2005. Cette même année, environ un quart du total des émissions mondiales de GES était imputable à la production d'électricité. Importantes elles aussi, les émissions mondiales de CO₂ liées aux transports routiers atteignaient 11 % du total des émissions mondiales de GES en 2005 également.

Les émissions anthropiques mondiales de GES ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2005, mais leur accroissement a été beaucoup plus marqué dans les pays en développement – 70 % au Brésil, en Inde et en Chine – que dans les pays de l'OCDE – 14%. Néanmoins, en 2005, les émissions de GES par habitant dans les BRIC ne représentaient qu'un tiers de celles des pays de l'OCDE (soit 5.1 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant contre 15.0 tonnes) et ce rapport se maintient. ■

Tableau 1.

INDICATEURS CLÉS DES PERSPECTIVES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE POUR L'ENSEMBLE DES ÉMISSIONS DE GES

	2005	2030	2050	2005	2030	2050	2005	2030	2050
	Gt éq. CO ₂	- variation en % par rapport à 2005		Éq. CO ₂ par habitant (t/personne)			Éq. CO ₂ par unité de PIB (kg/USD réels)		
OCDE	18.7	23 %	26 %	15.0	16.8	17.0	0.7	0.5	0.3
BRIC	16.1	46 %	63 %	5.1	6.1	6.4	4.6	2.2	1.3
RDM	12.1	45 %	79 %	5.8	5.9	6.0	2.9	1.6	1.0
Monde	46.9	37 %	52 %	7.2	7.8	7.8	1.3	0.9	0.6

Source : Perspectives de l'environnement de l'OCDE 2008.

À quel rythme les émissions de GES vont-elles augmenter ?

Si aucune mesure n'est prise, les émissions mondiales de gaz à effet de serre devraient augmenter d'environ 52 % d'ici à 2050, d'après les simulations établies par l'OCDE. Cette augmentation sera plus rapide en dehors de la zone de l'OCDE, et la part de l'OCDE dans les émissions mondiales de GES diminuera, passant de 40 % en 2005 à 33 % en 2050.

D'après les prévisions, faute de nouvelles mesures visant à les maîtriser, les émissions de CO₂ imputables à l'énergie devraient s'accroître encore plus rapidement et enregistrer une augmentation de 78 % entre 2005 et 2050, imputable surtout à une consommation accrue de charbon et de gaz naturel pour faire face à la demande croissante d'électricité. Durant cette même période, les émissions mondiales de CO₂ du secteur des transports devraient doubler, car la demande d'automobiles progresse, en particulier dans les pays en développement.

Les émissions de méthane issues notamment de la mise en décharge de déchets solides, de la fermentation entérique, des gazoducs, de la riziculture devraient elles aussi augmenter, parallèlement au développement de l'élevage et de la production de riz, enregistrant une hausse de 47 % entre 2005 et 2050. Pour leur part, les émissions mondiales d'hémioxyde d'azote dues à l'agriculture, l'industrie et d'autres sources seront en hausse d'environ 26 % en 2050.

Les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC) ont été introduits en remplacement des chlorofluorocarbones (CFC), qui détruisaient la couche d'ozone, mais ils ont eux aussi un potentiel de réchauffement de la planète élevé. Les émissions de ces gaz seront multipliées par près de quatre d'ici à 2050, représentant environ 4 % de l'augmentation totale des émissions de GES par rapport à 2005.

Même si les résultats de ces projections peuvent paraître impressionnants, ils constituent toutefois des hypothèses basses par rapport à ceux des divers scénarios d'émissions élaborés par plusieurs experts. ■

Que peut-on attendre de l'action publique ?

Pour ralentir puis limiter le changement climatique, une action internationale à long terme sera indispensable. Le principal instrument disponible en la matière est la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui a été ratifiée par 189 pays.

L'objectif déclaré de cette convention est « (...) de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique (...) dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable ». En signant ce texte, les pays de l'OCDE et d'autres pays industrialisés sont convenus de jouer un rôle moteur dans la réalisation de l'objectif, et d'apporter une aide financière et technique aux autres pays pour les aider à lutter contre le changement climatique.

Le protocole de Kyoto, qui est entré en vigueur en 2005, aide les gouvernements à mettre en œuvre concrètement la convention. Aux termes de ce protocole, plusieurs pays industrialisés (les « Parties visées à l'annexe I ») s'engagent à respecter des objectifs individuels juridiquement contraignants de limitation ou de réduction de leurs émissions de GES d'ici à 2008-2012. Mais ces dispositions ne constituent qu'une première étape dans la lutte contre le changement climatique. Les gouvernements le savaient lorsqu'ils ont adopté la convention et le protocole. C'est encore plus manifeste aujourd'hui, dans la mesure où l'économie et la demande d'énergie de plusieurs grands pays en développement, notamment de la Chine et de l'Inde, ont connu depuis lors un essor rapide, accompagné d'un fort accroissement de leurs émissions.

Pour l'instant, les objectifs d'atténuation arrêtés à l'échelle internationale ne s'appliquent qu'aux pays industrialisés et ne vont pas au-delà de 2012. Limiter les émissions pour stabiliser les concentrations atmosphériques de GES à un niveau acceptable afin d'atteindre les objectifs de la convention exigera la participation de tous les grands pays émetteurs. La convention et le protocole laissent à chaque pays le choix des moyens à employer pour réaliser ses objectifs d'émissions.

Depuis 1990, les pays industrialisés ont réalisé certains progrès, quoique limités, pour diminuer les émissions. On a vu ainsi apparaître des politiques portant spécifiquement sur le changement climatique et la réduction des émissions de GES. Elles s'appuient sur des dispositifs tels que les systèmes d'échanges de permis d'émission, les taxes sur le CO₂ et les écotaxes sur l'énergie, les mesures volontaires proposées à l'industrie, les réglementations ciblées (sur les émissions de CH₄, par exemple) et les programmes de recherche-développement en collaboration.

De nombreux pays ont progressé sur la voie d'une action interministérielle qui intègre le changement climatique aux politiques sectorielles préexistantes. Par exemple, des mesures sont prises dans le secteur de l'énergie pour accélérer l'investissement dans le rendement énergétique, ou bien elles sont renforcées dans d'autres secteurs, par exemple pour réduire la production de déchets, assurer la valorisation des gaz de décharge et gérer les engrais en agriculture. Toutes ces mesures peu onéreuses ont des avantages environnementaux et économiques multiples, dont fait partie la diminution des émissions de GES.

En revanche, les progrès ont été moindres s'agissant des politiques et des actions destinées à faire face aux effets socio-économiques du changement climatique (les « politiques d'adaptation »), notamment aux impacts de l'élévation du niveau des océans qui menace les zones côtières ou de l'augmentation de la fréquence des inondations, des sécheresses, des vagues de chaleur ou des incendies, selon les régions.

Avec plusieurs pays (dont le Danemark, le Canada, les Pays-Bas et le Royaume-Uni), l'UE a inscrit l'adaptation au changement climatique parmi ses priorités. En 2007, la Commission a adopté son premier document de politique générale sur cette question. L'OCDE a aussi adopté récemment une déclaration sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans l'aide au développement et la planification nationale du développement. ■

Quels seraient ses résultats ?

Les simulations comparant les effets probables des différentes stratégies d'atténuation du changement climatique permettent de dégager deux messages clés : ne rien faire n'est pas une option envisageable car les conséquences de l'inaction sont considérables ; atteindre des objectifs de stabilisation ambitieux est économiquement supportable – avec un coût approximatif d'un demi-point de pourcentage du PIB d'ici à 2030 – mais seulement si nous nous attelons à la tâche dès aujourd'hui et si nous mettons en œuvre les solutions les moins coûteuses déjà disponibles.

Si rien n'est fait, d'après les projections, les émissions mondiales de GES devraient augmenter de 52 % d'ici à 2050 (voir graphique 1). La température moyenne du globe connaîtrait dans ce cas une élévation comprise entre 1.7-2.4 °C (à l'équilibre, par rapport aux niveaux préindustriels) en 2050. Au-delà de cette date, d'après le scénario de référence des *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, on devrait aboutir à longue échéance à une élévation de l'ordre de 4 °C à 6 °C (par rapport aux niveaux préindustriels).

De surcroît, il existe un risque d'effet boule de neige. La réduction de la couverture des glaces de mer, qui modifie l'albédo régional (mesure de la réflectivité de la surface de la terre), et les émissions accrues de méthane dues à la fonte des pergélisols peuvent accélérer davantage encore le changement climatique.

En revanche, si la communauté internationale agissait dès à présent, ces évolutions pourraient être ralenties et globalement limitées. Si tous les *gros émetteurs* de GES instaurent progressivement, sur plusieurs années, une taxe de 25 USD (relevée d'environ 2 % chaque année) par tonne de GES produits, les émissions mondiales se stabiliseraient aux niveaux de 2000 en 2050. Par contre, si tous les *pays* appliquaient *immédiatement* une taxe de 25 USD par tonne d'équivalent CO₂, les émissions mondiales seraient ramenées en 2050 à un niveau inférieur de près de 21 % à celui de 2000.

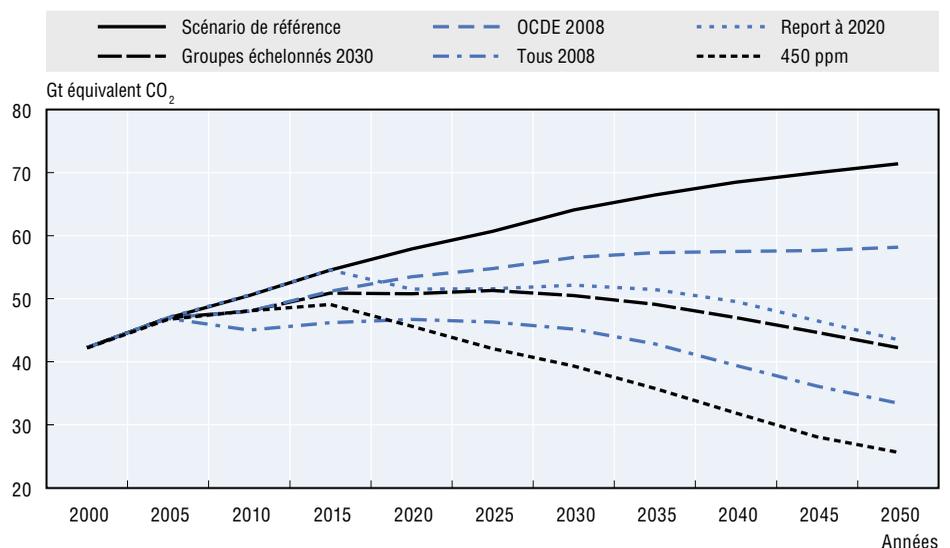
Un scénario plus ambitieux a été simulé. Il envisage la mise en place progressive d'une taxe fixée au niveau nécessaire pour limiter les concentrations atmosphériques à 450 ppm d'équivalent CO₂ à longue échéance. Il en résulterait une réduction des émissions mondiales d'environ 40 % en 2050 par rapport aux niveaux de 2000.

Il existe un écart d'environ 0.6 °C dans les prévisions relatives à l'augmentation de la température d'ici à 2050 entre le scénario de référence et celui correspondant à la politique d'atténuation la plus vigoureuse qui stabiliserait les concentrations atmosphériques d'équivalent CO₂ à 450 ppm. Ce résultat est important car le fait d'éviter une variation notable de température d'ici au milieu du siècle offre un point de départ pour s'attaquer à des objectifs plus ambitieux à longue échéance. Il permet de contenir la hausse de la température moyenne mondiale à longue échéance dans une fourchette de 2 °C à 3 °C (à l'équilibre, au-dessus des niveaux préindustriels) et de ne pas avoir à subir les risques de changement climatique les plus graves.

La réduction des émissions de GES peut enclencher un cercle vertueux à la source d'importants avantages connexes dans d'autres domaines. Ainsi, les mesures prises pour réduire les émissions de GES ont des chances de réduire aussi la pollution de l'air et d'améliorer la santé. Par exemple, en plaçant les émissions sur une trajectoire de stabilisation des concentrations à 450 ppm d'équivalent CO₂,

Graphique 1.

IMPACTS DE L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS SIMULÉE SUR LES ÉMISSIONS DE GES À L'HORIZON 2050



Note : OCDE 2008 = tous les pays de l'OCDE appliquent une taxe sur les GES de 25 USD par tonne d'équivalent CO₂ ; Report à 2020 = tous les pays appliquent la taxe, à partir de 2020 seulement ; Groupes échelonnés 2030 = les pays de l'OCDE appliquent la taxe à partir de 2008, les BRIC à partir de 2020 et le reste du monde à partir de 2030 ; Tous 2008 = tous les pays appliquent la taxe à partir de 2008 ; 450 ppm = scénario de stabilisation des concentrations de GES dans l'atmosphère à 450 ppm en équivalent CO₂. Dans tous les cas prévoyant une taxe de 25 USD, le prélèvement est majoré de 2 % par an environ après la première année.

Source : Perspectives de l'environnement de l'OCDE 2008.

on obtiendrait une réduction des oxydes de soufre (SO_x) comprise entre 20 % et 30 % en 2030, et une réduction des oxydes d'azote (NO_x) comprise entre 30 % et 40 % par rapport aux niveaux du scénario de référence. Ces polluants provoquent des pluies acides et sont des précurseurs de l'ozone troposphérique, lequel irrite l'appareil respiratoire et aggrave l'asthme. Les SO_x et les NO_x sont produits par la combustion des combustibles fossiles, dont l'utilisation serait réduite dans le cadre du scénario de stabilisation à 450 ppm d'équivalent CO_2 . Les améliorations les plus importantes sur le plan de la pollution de l'air se feraient sentir dans certaines régions d'Asie du Sud où le développement et l'urbanisation sont les plus rapides, notamment en Inde, mais aussi en Chine, en Russie et en Amérique du Nord. ■

Quel sera le coût et qui va payer ?

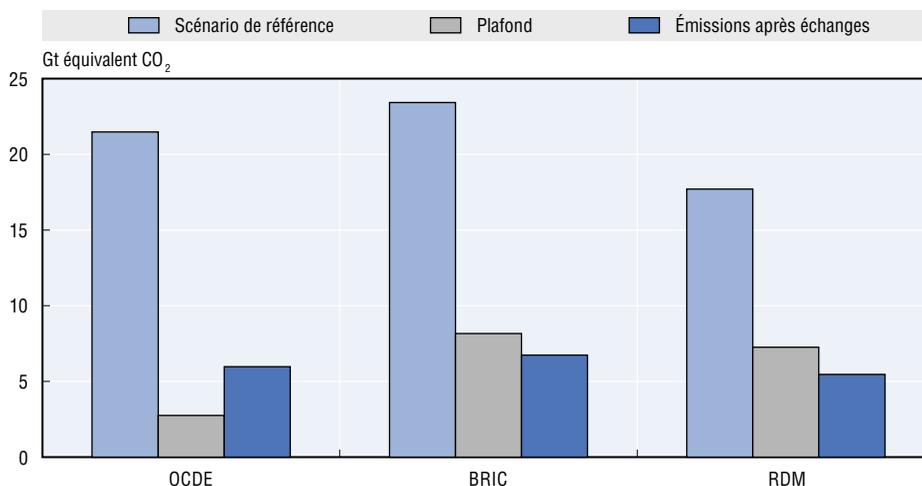
Les coûts économiques totaux de l'atténuation ne sont pas insignifiants, mais ils sont supportables, même dans le scénario le plus ambitieux qui prévoit une stabilisation des concentrations à 450 ppm en équivalent CO_2 à longue échéance. La perte totale de PIB à l'échelle mondiale, par rapport au scénario de l'inaction, équivaudrait à un recul de moins de 0.1 point de croissance par an jusqu'en 2050, avec une perte globale de 0.5 % du PIB en 2030, et d'environ 2.5 % en 2050.

Le vrai problème ne réside pas tant dans le coût total des mesures de lutte contre le changement climatique que dans la répartition de ce coût à l'échelle mondiale, puisque nombre de pays en développement risquent d'être confrontés à des pertes de PIB beaucoup plus importantes que les pays industrialisés en cas d'application d'une taxe à l'échelle mondiale. Par exemple, dans le scénario prévoyant une stabilisation à 450 ppm, la zone de l'OCDE perdrait 0.2 % de PIB en 2030, et 1.1 % en 2050, mais le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les BRIC) perdraient cinq fois plus – accusant un recul de 1.4 % du PIB en 2030, et de 5.5 % en 2050 (voir graphique 2). Pour les BRIC, par exemple, l'économie progresserait d'un facteur de 4.5 entre 2005 et 2050 au lieu des 4.8 prévus dans le scénario de référence.

Les pays producteurs de pétrole et de gaz (dont la Russie) devraient subir la plus forte perte de PIB du fait des efforts d'atténuation du changement climatique, quel que soit le modèle utilisé, en raison de leur vulnérabilité économique à la taxation du carbone contenu dans les combustibles fossiles et les produits qui en sont dérivés. Les pertes seraient particulièrement importantes dans les pays exportateurs de pétrole qui subventionnent la consommation énergétique nationale. Dans le scénario à 450 ppm, où tous les pays adoptent dès à présent une taxe qui est introduite progressivement, le PIB global des pays producteurs de pétrole est estimé en 2050 à environ 11 % de moins que dans le scénario de

Graphique 2.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE ET SCÉNARIO À 450 PPM EN ÉQUIVALENT CO_2 , AVEC PARTAGE DES COÛTS FONDÉ SUR UN SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGES



Source : Perspectives de l'environnement de l'OCDE 2008.

l'inaction. Le report de la mise en œuvre de la taxe diminuerait de moitié environ la perte économique, mais limiterait aussi notablement la réduction des émissions mondiales de GES. Les pays producteurs de pétrole pourraient atténuer leurs pertes en diversifiant leur économie et en portant les prix de l'énergie sur le marché intérieur au niveau du cours mondial.

Au cours de cette période, les pays en développement devraient aussi accuser une baisse de leur croissance économique par suite de l'application d'une taxe mondiale sur les émissions de GES. Cela tient en partie au fait qu'ils disposent de davantage de possibilités d'atténuation peu onéreuses et que l'application de cette taxe se solderait par des réductions des émissions relativement plus importantes dans ces régions. Si un tel résultat est rationnel du point de vue de l'efficacité économique, il est peu probable qu'il soit acceptable du point de vue de l'équité.

Il ressort donc de ces simulations qu'il est nécessaire d'instaurer un mécanisme permettant de partager les coûts de l'action entreprise pour réduire les émissions mondiales de GES. Celui-ci pourrait prendre plusieurs formes, mais un système d'échanges de permis d'émission semble pouvoir être accepté par beaucoup de gouvernements. Moyennant une différenciation dans la détermination des objectifs chiffrés et dans l'allocation des permis, ce système permettrait aux pays de l'OCDE de prendre en charge une plus grande partie du poids financier de la réduction des émissions, par rapport aux pays non membres, et il resterait néanmoins possible de mener l'action d'atténuation là où elle coûte le moins cher, de manière à maintenir le coût global à un niveau peu élevé.

Dans les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, l'une des simulations effectuées envisage l'application d'un système de plafonnement et d'échanges dans le cadre du scénario de stabilisation à 450 ppm. Il en ressort que les coûts directs de l'atténuation pourrait diminuer de plus de moitié dans les BRIC et de quatre cinquièmes dans la région « reste du monde », par rapport aux résultats obtenus avec une taxe mondiale, étant donné que les pays industrialisés membres de l'OCDE prendraient en charge une plus forte proportion de la réduction des émissions (graphique 2). Le coût mondial total de l'effort d'atténuation resterait le même, mais il serait distribué autrement entre pays.

L'une des caractéristiques du changement climatique est le décalage dans le temps entre la cause et ses effets. Une génération pollue, mais c'est la suivante qui en subit les conséquences. Ce déséquilibre existe aussi sur le plan géographique : les pays et régions les plus touchés par les effets du changement climatique seront probablement ceux où les émissions sont les plus modestes.

La communauté internationale devra tenir compte de toutes ces questions lorsqu'elle cherchera à doser l'action à entreprendre pour atténuer le changement climatique, à en définir le rythme et à assurer un partage équitable des coûts et des retombées positives. Une chose est claire : si rien n'est fait, les pouvoirs publics seront confrontés à des difficultés encore plus grandes dans les années à venir. ■

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations sur les travaux de l'OCDE concernant le changement climatique et sur les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, veuillez contacter : Jan Corfee-Morlot, tél. : + 33 1 45 24 79 24, courriel : jan.corfee-morlot@oecd.org ou Helen Mountford, tél. : +33 1 45 24 79 13, courriel : helen.mountford@oecd.org.

Note : la présente analyse a été réalisée à l'aide du modèle de l'OCDE ENV-Linkages (modèle calculable d'équilibre général employé pour étudier les facteurs qui ont une incidence sur l'économie) et de la série de modèles IMAGE (pour faire le lien avec les processus physiques de manière à évaluer les impacts sur l'environnement) de l'Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas.

Les Synthèses de l'OCDE peuvent être consultées sur le site Internet de l'Organisation, à l'adresse suivante : www.oecd.org/publications/Policybriefs.



Références

Pour plus de renseignements sur les travaux de l'OCDE relatifs au changement climatique, voir : www.oecd.org/env/cc.

OCDE (2008, à paraître), **Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030**, ISBN 978-92-64-04050-2, 63 €, 500 pages.

OCDE (2008, à paraître), **Environmental Innovation and Global Markets**.

OCDE (2007), **État des lieux des progrès accomplis dans la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les activités de coopération pour le développement**, téléchargeable gratuitement à l'adresse : www.oecd.org/env/cc.

OCDE (2006), **L'économie politique des taxes liées à l'environnement**, ISBN 978-92-64-02555-4, 40 €, 215 pages.

OCDE (2005), **Contre vents et marées : Les politiques de développement face au changement climatique**, ISBN 978-92-64-01379-7, 26 €, 174 pages.

OCDE (2004), **The Benefits of Climate Change Policies: Analytical and Framework Issues**, ISBN 978-92-64-10831-8, 90 €, 323 pages.

Ellis, J. et Tirpak, D. (2006), « Linking GHG Emission Trading Systems and Markets », OCDE/AIE.

Karousakis, K. et J. Corfee-Morlot (2007), « Financing Mechanisms to Reduce Emissions from Deforestation: Issues in Design and Implementation », OCDE/AIE.

Levina, E. (2007), « Adaptation to Climate Change: International Agreements for Local Needs », OCDE/AIE.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail : berlin.centre@oecd.org
Internet : www.oecd.org/berlin

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail : mexico.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/centrodemexico

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.